



Procuration pour l'assemblée générale ordinaire de Storm SC

À renvoyer dûment complété et signé pour le 9 mai 2024

Je soussigné :

Prénom et nom : _____

Adresse : _____

Numéro d'actionnaire : _____

nombre d'actions nominatives (est égal au nombre de voix) : _____

Important : adresse électronique : _____

déclare désigner en tant que mandataire l'actionnaire de Storm SC nommé ci-dessous, qui sera effectivement présent à l'assemblée générale :

_____ (nom),

domicilié à _____

_____ (adresse) ("Mandataire")

Le mandataire peut, au nom du soussigné :

- participer à toutes les délibérations et voter sur tous les points portés à l'ordre du jour ;
 - approuver ou non et signer tous les actes, procès-verbaux et autres documents, et, en général,
- faire tout ce qui est nécessaire ou utile à l'exécution de la présente procuration.

Le mandant prend connaissance du fait que, conformément aux statuts et à l'article 1, § 3 de l'arrêté royal du 8 janvier 1962, le mandataire ne peut participer au vote que pour un nombre maximum de 10 % des voix liées au nombre d'actions présentes ou représentées.

Veillez cocher cette case si vous signez en tant que parent ou tuteur d'un coopérateur mineur :

N'oubliez pas de joindre une copie de votre carte d'identité et de la carte d'identité du coopérateur mineur.

Lieu : _____

Date : _____ 2024

Signature : _____

La signature de ce formulaire tient lieu d'accomplissement de la condition d'admission visée à l'article 22 des statuts.